



RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00914

Numéro SIREN : 794 354 738

Nom ou dénomination : COMPANY 145

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2016 sous le numéro de dépôt 4981



Audit - Expertise Comptable - Conseil

<b>GREFFE TC ST ETIENNE</b>	
N° gestion :	2013 B.914
le :	19 JUL. 2016
N° dépôt :	4981
Visa du greffier :	<i>[Signature]</i>

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION**  
**SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE**  
**COMPANY 145 SARL**  
**EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Z.I Molina La Chazotte Sud  
108, rue de l'Avenir - BP 178  
42004 Saint-Etienne cedex 1  
Tél. : 04 77 47 64 35  
Fax : 04 77 47 64 50  
e-mail : exco-loire@exco.fr

Agences :  
Parc Holtzer  
50, rue Holtzer - BP 12  
42240 Unieux  
Tél. : 04 77 40 51 60  
Fax : 04 77 61 36 76  
e-mail : exco.unieux@exco.fr

Parc d'activité Stélytec  
3 bis, Allée René Descartes  
42400 Saint-Chamond  
Tél. : 04 77 31 45 38  
Fax : 04 77 29 46 76  
e-mail : exco.saintchamond@exco.fr

SA d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes - Capital de 130.000 Euros - RCS Saint-Etienne B 353 400 070 - APE 6920Z  
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la région Rhône-Alpes  
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon.





Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de notre part.

Saint-Étienne, le 19 juillet 2016

Le Commissaire à la transformation

EXCO-LOIRE  
Sébastien TRÉSCARTES